



République Française  
Département - Morbihan

**Délibérations de la Ville de Guer**  
**Séance du 29/05/2026**

L'an 2026 et le 29 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 22/05/2026

Nombre de membres : 29

**PRESENTS** : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, BRIQUET Virginie, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noémie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandra, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra, MM : ANDRE Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David (arrivé à 18h38), COWET Vincent, GERNO Anthony, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime

**ABSENT(S)** : Absent(s) ayant donné procuration : MM : RENIMEL Pascal à MME PIEL Mickaëlle, SARAZIN Claude à M COWET Vincent

Absent(s) : Mme PLUMIER Julie

**Secrétaire de Séance : Yvette HOUSSIN**

**10. 2026 -082 2026-082 (2.2) URBANISME STE Antoine Ouest - Avis enquête publique de déversement complémentaire d'assainissement**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la société ANTOINE OUEST bénéficie, au titre de la DSP Assainissement, d'une convention de déversement des eaux usées dans le réseau communal.

Dans le cadre d'une demande complémentaire de déversement de la part de la société ANTOINE OUEST suite à l'installation d'une seconde station de lavage, la Mairie a été saisie par la Préfecture pour une consultation publique.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

**Vu** le Code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ;

**Vu** l'avis de consultation du public par la Préfecture en date du 8 avril au 8 juillet 2026 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet : Société Antoine Ouest - Extension d'une station de lavage de camions citernes située ZA du Val Coric à Guer ;

**Vu** le dossier soumis à enquête publique ;

Le secrétaire de séance



Yvette HOUSSIN

Pour exécution,  
Le Maire,



Paul RODRIGUEZ

**Considérant :**

- Que le projet est conforme aux intérêts de la commune en matière d'environnement ;

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de l'extension d'une station de lavage soumis à enquête publique, sous réserve des conclusions de ladite enquête, **et sous réserve d'acceptation de la charge hydraulique par la station d'épuration.**
- Le présent avis sera transmis à la Préfecture, au commissaire enquêteur et à toute autorité compétente pour suite à donner.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable** : A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance



Yvette HOUSSIN

Pour exécution,  
Le Maire,



Paul RODRIGUEZ